

Séance du 9 juillet 2026



Commune de SAINT-FRONT

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six et le neuf juillet, à vingt heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué le 26 juin, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Philippe DELABRE, Maire.

Conseillers en
exercice : **11**
Présents : 10
Votants : 10
Pour : 10
Contre : 0
Abstention : 0

PRESENTS : Agathe CHAZALLON - Jean-Yves CHAZALLON - André DEFAY -
Philippe DELABRE - Gérald GIBAUD - Sonia MAUREL - Virginie MONTES -
Patrick MOREL - Lionel PEYRELONG - Marie ROYET

ABSENTS :

EXCUSES : Catherine MATHIEU

SECRETAIRE DE SEANCE :

OBJET : : Location d'un garage communal situé 10 Route du Puy

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que Mr TEYSSIER Jacques a donné son dédit pour le garage situé 10 Route du Puy à partir du 1^{er} juillet 2026.

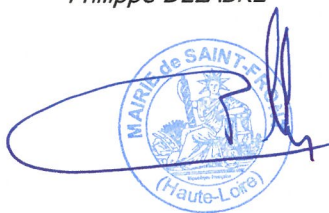
Suite à la mise à l'affiche, plusieurs demandes sont parvenues à la mairie, il convient donc de voter pour choisir le nouveau locataire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **Donne son accord** pour louer le garage situé 10 Route du Puy, à **Mme BARRIOL Andrée** à compter du **1^{er} août 2026** au prix de **84 €** (quatre-vingt-quatre euros) par trimestre ;
- **Donne pouvoir** à Monsieur le Maire pour établir et signer le bail avec Mme BARRIOL Andrée.

Fait et délibéré en Mairie
le 9 juillet 2026
Le Maire :

Philippe DELABRE



Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture le

AR Prefecture

043-214301863-20260709-26_07_003-DE
Reçu le 10/07/2026



AR Prefecture

043-214301863-20260709-26_07_003-DE
Reçu le 10/07/2026

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-LOIRE

Mairie de
43550 SAINT-FRONT

tel : 04.71.59.51.17

- B A I L -

Entre les soussignés :

- Monsieur DELABRE Philippe, Maire de la Commune de SAINT-FRONT, agissant au nom et pour le compte de ladite commune en vertu d'une délibération du Conseil Municipal en date du : 9 juillet 2026

et Madame BARRIOL Andrée, domiciliée 4 Rue des Guinguettes – Saint Front,
d'autre part

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1

La commune de Saint-Front, représentée par Monsieur Philippe DELABRE, agissant en qualité de maire, donne à bail à Madame BARRIOL Andrée **un local à usage de garage, situé 10 route du Puy à Saint Front cadastré AX 46, propriété de la Commune de Saint-Front.**

ARTICLE 2

La présente location est consentie pour une durée d'UN AN renouvelable par tacite reconduction. En cas de résiliation le preneur doit prévenir au moins un mois à l'avance par lettre recommandée ou déposée au secrétariat de Mairie de Saint-Front, sans autre indemnité que le paiement du terme en cours.

ARTICLE 3

Les droits et obligations des parties contractantes sont réglés conformément aux dispositions du Code Civil et aux usages locaux pour tout ce qui n'est pas prévu au présent acte.

ARTICLE 4

La présente location est faite moyennant **un loyer trimestriel de 84 euros (quatre-vingt-quatre euros) ;** révisable annuellement au 1^{er} janvier de chaque année en fonction de l'indice de référence des loyers (IRL) du 2^{ème} trimestre de l'année précédente **et payable chaque trimestre à terme échu**, à compter du : 1^{er} août 2026 à l'ordre de la Trésorerie de Yssingaux.

ARTICLE 5

Le présent acte, dispensé de timbre, est exempt de la formalité de l'enregistrement.

ARTICLE 6

Pour l'exécution du présent acte les parties font élection de domicile à :
- Mr Philippe DELABRE, Maire, en Mairie de 43550 SAINT FRONT.
- Mme Andrée BARRIOL.

Fait en triple exemplaires, en Mairie de Saint-Front, le 10 juillet 2026.

LE LOCATAIRE :
Andrée BARRIOL,

LE MAIRE
Ph. DELABRE,